

CONVENTION DE STAGE DE DÉCOUVERTE Du lycée vers l'UFA - Rentrée 2024

Entre l'UFA et le Lycée :

<p>UFA Saint-Vincent de Paul : 8 Bd du Général de Gaulle 60000 Beauvais</p> <p>Directrice de l'UFA : Mme Sandrine LEGRAND</p> <p>Responsable de l'UFA : M David MACHU</p>	<p>Lycée :</p> <p>Représenté par le, la Principal (e) / le Chef d'établissement :</p>
--	---

Pour l'élève :

La famille :

<p>Nom / Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe actuelle :</p> <p>Dispositif ULIS : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et adresse du responsable légal :</p> <p>Tel : . . / . . / . . / . . / . .</p> <p>E-mail :</p>
--	--

Pour la formation suivante :

<p>POLE TERTIAIRE</p> <p><input type="checkbox"/> BAC PRO Commerce</p> <p><input type="checkbox"/> BTS Comptabilité Gestion</p> <p><input type="checkbox"/> BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) option développement durable</p>	<p>POLE SANTE - SOCIAL</p> <p><input type="checkbox"/> CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)</p> <p><input type="checkbox"/> BAC PRO Animation Enfants et Personnes Âgées.</p> <p><input type="checkbox"/> BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)</p> <p><input type="checkbox"/> Titre RNCP Assistant Dentaire Qualifié</p>
--	--

<p>La Directrice de l'UFA : Mme Sandrine LEGRAND</p>	<p>Le(a) Proviseur(e),</p>
<p>Le Responsable légal,</p>	<p>Le(a) Professeur(e) principal(e),</p>

Cadre réservé à l'établissement d'accueil :

Date du stage, le :

Communication à l'établissement, à la famille le :

Jour et heure d'arrivée : **/ Jour et heure de départ :**

1. OBJECTIFS DU STAGE DE DECOUVERTE :

- Permettre au jeune de découvrir les différentes formations par la voie de l'apprentissage.
- Confirmer ou infirmer le projet personnel et professionnel de l'élève.

2. DEROULEMENT :

L'élève est inclus dans la classe correspondant à la formation qu'il souhaite découvrir. Il suit les cours d'une journée d'enseignement.

3. INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DECOUVERTE :

Le Lycée établit selon le calendrier de l'apprentissage la date de la journée de découverte.

La famille complète la convention, la fait signer par le-la Proviseur (e) / Chef d'établissement d'origine puis la fait parvenir à l'établissement d'accueil.

Le nombre d'élèves en stage de découverte est limité à 5 par jour. L'établissement organise le planning en fonction du nombre de participants. Il informe la famille et l'établissement d'origine de la date et du jour retenus.

A la convention, une attestation de responsabilité civile est jointe.

4. PREPARATION DU STAGE DE DECOUVERTE :

Le responsable de l'UFA et/ou les formateurs accueillent le jeune pour lui présenter la formation et suivre une journée les cours dispensés. La famille s'engage à prévenir en cas d'absence de son enfant.

5. RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR :

L'élève est soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En cas de manquement au règlement intérieur, la Directrice de l'UFA de l'établissement d'accueil se met en relation avec le, la Proviseur(e) d'origine afin d'échanger, de prendre les mesures nécessaires. Si nécessaire, l'établissement d'accueil fournit la tenue adaptée pour les ateliers de pratiques professionnelles.

6. DOMAINE FINANCIER :

L'élève accueilli devra être demi-pensionnaire et s'acquittera de **8.60** euros, de préférence par chèque à l'ordre de : OGEC Saint Vincent de Paul (tarif de la demi-pension) par repas auprès du secrétariat dès son arrivée.

7. ASSURANCE ET ACCIDENT :

L'établissement d'origine se charge de contrôler l'adhésion à une assurance en responsabilité civile de l'élève. En cas d'accident, l'établissement d'accueil gère l'urgence de la situation et en informe immédiatement l'établissement d'origine qui en informe la famille.